EDK | CDIP | CDPE | CDEP |
Schweizerische Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektoren
Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique
Conferenza svizzera dei direttori cantonali della pubblica educazione
Conferenza svizra dals directurs chantunals da l'educaziun publica

Nº 1
avril 2019
édition française

éducation ch

Sommaire:

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 28 MARS 2019
Principaux thèmes et décisions pages 2 et 3

ZOOM
Formation professionnelle 2030 pages 3-4
IDES a 25 ans – Séminaire DACH 2019 page 5

ACTUALITÉS EN BREF
Nouveautés IDES – Online – Agenda page 6

ÉDITORIAL

FORMATION DES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS

La CDIP a procédé à une révision totale de ses règlements concernant la reconnaissance des diplômes d'enseignement à l'échelle suisse. Cette révision, essentiellement formelle, était devenue nécessaire vingt ans après la mise en place de la réglementation. Sur le plan du contenu, par contre, des modifications de grande ampleur ne s'avéraient pas nécessaires. En effet, les exigences minimales définies par la CDIP pour la reconnaissance des diplômes d'enseignement ont fait leurs preuves au cours des dernières années, ce que la procédure d'audition a d'ailleurs confirmé.

Sur le plan du contenu, nous avons néanmoins introduit quelques éléments permettant d'actualiser la réglementation. Le nouveau texte est désormais compatible avec la loi fédérale sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE) et quelques points ont été adaptés en fonction du concordat HarmoS et des plans d'études régionaux.

J'aimerais aussi souligner la nouvelle disposition exigeant que les hautes écoles disposent d'une procédure permettant de vérifier que leurs étudiantes et étudiants sont aptes à exercer la profession enseignante. Une telle procédure, qu'une majorité d'institutions de formation ont déjà intégrée à leur pratique, fera donc à l'avenir également partie des éléments requis pour la reconnaissance d'une formation dans toute la Suisse.

Les règlements de reconnaissance de la CDIP sont une indéniable réussite de la coopération intercantonale en matière de formation. Depuis une vingtaine d'années, ils assurent la qualité des formations au moyen d'exigences minimales et garantissent la reconnaissance des diplômes et la libre circulation professionnelle dans toute la Suisse. Ils resteront à l'avenir un outil indispensable.

Le nouveau règlement permet pourtant aussi de différencier la mise en œuvre des formations et il offre aux hautes écoles la marge de manœuvre nécessaire. Il est donc non seulement possible, mais souhaitable que les institutions de formation affirment leur spécificité à travers les formations qu'elles proposent.

Silvia Steiner, conseillère d'Etat (ZH) et présidente de la CDIP

À L'ORDRE DU JOUR

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DE LA CDIP DU 28 MARS 2019

Les 26 directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique siègent trois fois par an en assemblée plénière. Les dossiers sont préparés par le Comité de la CDIP qui se réunit quatre fois par an.

Voici les principaux thèmes et décisions de l'assemblée plénière du 28 mars 2019.

L'assemblée plénière de la CDIP du 28 mars 2019 à Berne

Reconnaissance des diplômes d'enseignement: la CDIP achève la refonte de ses règlements

Assemblée plénière du 28 mars 2019: l'Assemblée plénière a adopté le nouveau *règlement concernant la reconnaissance des diplômes d'enseignement du degré primaire, du degré secondaire I et pour les écoles de maturité*. Le nouveau règlement remplace les anciens règlements de reconnaissance concernant les degrés préscolaire et primaire (1999), le degré secondaire I (1999) et les écoles de maturité (1998) ainsi que les directives de 2010 qui les complètent.

Il s'agissait avant tout de procéder à des adaptations formelles et à une simplification de ces textes datant des années 1990, qui avaient été complétés plusieurs fois par le passé. Il était en outre nécessaire d'adapter la réglementation en fonction de la loi fédérale sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE), du concordat HarmoS et des plans d'études régionaux. La plupart des exigences de la réglementation actuelle en matière de reconnaissance des diplômes ont été maintenues, par ex. celle concernant la durée et les objectifs des formations ainsi que les qualifications des formateurs et formatrices.

Le nouveau règlement entrera en vigueur le 1er janvier 2020. Les hautes écoles auront ensuite deux ans pour procéder aux adaptations nécessaires.

Par ailleurs, le *Règlement du 28 octobre 2005 concernant la dénomination, dans le cadre de la réforme de Bologne, des diplômes clôturant les formations initiales et les titres de formation continue dans le domaine de l'enseignement (règlement sur les titres)* a été adapté en fonction du nouveau règlement de reconnaissance. La CDIP a également approuvé cette modification le 28 mars 2019.

| www.cdip.ch > Actuel > Communiqués de presse

| www.cdip.ch/dyn/15526.php

Coordination intercantonale des échanges et de la mobilité: la CDIP adopte des recommandations d'exécution

Assemblée plénière du 28 mars 2019: l'Assemblée plénière a adopté les *recommandations d'exécution relatives à la coordination intercantonale des échanges et de la mobilité* qui contiennent des principes relatifs à l'organisation des activités d'échanges. La CDIP entend ainsi contribuer à une harmonisation des démarches administratives et organisationnelles entre les cantons en la matière. Ces recommandations valent tant pour les échanges individuels d'élèves que pour les échanges d'enseignants et de futurs enseignants.

Le principe de la neutralité des coûts s'applique dans la mesure du possible. La CDIP recommande par ex. que, lors des échanges individuels, le canton ou la commune de provenance de l'élève qui effectue un séjour dans une autre région linguistique soit exonéré des frais de scolarisation. Inversement, le canton ou la commune qui accueille des élèves – dans la limite des places disponibles – n'obtient aucune indemnisation.
Pour les jeunes enseignantes et enseignants, un programme national d'assistant de langue sera développé par Movetia, l'agence nationale pour la promotion des échanges et de la mobilité mise sur pied par la Confédération et les cantons.
En adoptant ces recommandations d'exécution, la CDIP contribue à la mise en œuvre de la stratégie suisse Échanges et mobilité qu'elle a adoptée conjointement avec la Confédération en novembre 2017 ainsi que de ses *recommandations du 26 octobre 2017 relatives à l'enseignement des langues étrangères (langues nationales et anglais) à l'école obligatoire*.

| www.cdip.ch > Documentation > Décisions de la CDIP

| www.cdip.ch > Domaines d'activité > Enseignement des langues > Échanges et mobilité

ZOOM

FORMATION PROFESSIONNELLE 2030

UN PROCESSUS STRATÉGIQUE LANCÉ PAR LES PARTENAIRES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Une stratégie en réponse aux mégatendances

Formation professionnelle 2030 est lancée en 2016 par les partenaires de la formation professionnelle, c'est-à-dire la Confédération, les cantons et les organisations du monde du travail (voir encadré). Le processus stratégique a pour but d'apporter des réponses aux questions qui se posent aux acteurs de la formation professionnelle dans le contexte de l'évolution actuelle du marché du travail: la numérisation, qui touche tous les domaines de la société et du marché de l'emploi, la mobilité tant individuelle que professionnelle et les changements démographiques. Ce sont des grands défis pour les personnes actives et pour les entreprises. Ils appellent des mesures adéquates.

Un processus et des produits

Dans un rapport de mars 2016 sur la «qualité du partenariat dans la formation professionnelle», la Commission de gestion du Conseil national a reconnu le succès de la formation professionnelle, tout en recommandant de définir plus clairement les compétences et les tâches de tous les intervenants. C'est ainsi qu'a été initiée l'élaboration du processus stratégique, auquel contribuent d'autres apports importants recensés lors des discussions menées entre spécialistes du domaine de la formation professionnelle lors des Journées des partenaires 2016, puis entre responsables politiques lors du sommet national de la formation professionnelle. Toutes les parties s'accordent sur le fait que le système dual fonctionne très bien en Suisse, mais qu'il est toutefois fortement influencé par l'évolution du monde du travail et de la société, et qu'il est donc important de disposer d'une stratégie cohérente à long terme.
Les partenaires de la formation professionnelle ont développé dans cette perspective, début 2018, une vision commune intitulée «Formation professionnelle 2030». La vision présente l'image idéale d'une formation professionnelle forte et tournée vers l'avenir et elle confie aux acteurs de la formation professionnelle la mission de poursuivre le développement du système. Dix lignes stratégiques identifient les domaines et les objectifs sur lesquels les partenaires sont appelés à collaborer.

Quatre champs d'action prioritaires sont esquissés pour la mise en œuvre de cette vision:
1. L'orientation de la formation professionnelle dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie
2. La flexibilisation des offres de formation
3. L'intensification des activités d'information et de conseil tout au long de la formation et de la vie professionnelle
4. L'optimisation de la gouvernance et la consolidation du partenariat dans la formation professionnelle

Ces champs d'action constituent la base nécessaire au développement de projets concrets contribuant à l'implémentation de la stratégie. Les partenaires de la formation professionnelle développent et réalisent ces projets. Chaque partenaire peut ainsi fixer des priorités dans son domaine de compétence et assumer ses responsabilités. Les cantons participent à l'ensemble du processus de développement par l'intermédiaire

des conférences spécialisées de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP); ils ont ainsi développé leurs propres projets dans le domaine de responsabilité qui leur incombe.

Champs d'action prioritaires des projets menés par les conférences spécialisées de la CDIP

Les conférences spécialisées de la CDIP se sont fixé des axes d'intervention prioritaires dans le cadre des projets concrets lancés en lien avec la Formation professionnelle 2030:

1. *L'orientation professionnelle, universitaire et de carrière (OPUC)*, traitée par la Conférence suisse des directeurs et directrices de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière (CDOPU). L'OPUC joue en effet un rôle clé pour les jeunes, en les soutenant dans le processus de choix d'une profession; mais elle est aussi un point de référence dans toutes les situations de changement professionnel que rencontrent les adultes, en particulier les salariés d'un certain âge. La CDOPU travaille actuellement à élaborer, à l'attention de la CDIP, un certain nombre d'objectifs stratégiques dans le domaine de l'OPUC. Il s'agit de soutenir l'accès aux prestations de base de l'OPUC à tous les groupes cibles et de continuer à développer des approches innovantes de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière.
2. *La formation et la qualification des adultes*, un domaine traité par la Conférence suisse des offices de la formation professionnelle (CSFP). En lançant des projets relatifs à la formation et à la qualification des adultes, les cantons s'engagent pour permettre à davantage d'adultes sans diplôme professionnel d'obtenir une telle qualification. Pour que le potentiel de main-d'œuvre soit mieux exploité en Suisse, la CSFP développe des projets en lien avec les offres de formation adaptées aux adultes, les possibilités de validation des acquis de formation de même que les questions relatives au financement de la formation des adultes.
3. *La flexibilisation*, domaine traité par la CSFP. L'évolution rapide du marché du travail exige de pouvoir adapter les contenus de formation avec rapidité et efficacité. Une analyse réalisée par la CSFP avec l'aide de différentes associations professionnelles doit permettre de définir des modèles de modularisation et de flexibilisation susceptibles d'être appliqués dans les écoles professionnelles. De plus, afin de tirer profit de certaines synergies et de rationnaliser les ressources engagées, il pourrait aussi être envisageable – dans certains cas – de regrouper des professions pour la transmission des contenus de formation.
4. *Le pilotage de la formation professionnelle*, préparé par la CSFP. Les acteurs de la formation professionnelle assument une responsabilité partagée dans la formation professionnelle et participent tous à son financement. Les processus de pilotage et de financement impliquant les partenaires de la formation professionnelle sont examinés et, le cas échéant, des propositions de développement élaborées en vue d'une validation politique.

Des informations complémentaires sur les projets menés par les partenaires de la formation professionnelle sont disponibles sur le site formationprofessionnelle 2030.

Conclusion

Incluant l'apprentissage (en mode dual ou en école), la maturité professionnelle, la formation professionnelle supérieure et la formation continue à des fins professionnelles, le domaine de la formation professionnelle jouit d'un bon positionnement et d'une excellente réputation, tant au niveau national qu'à l'échelle internationale. Le système s'articule autour du partenariat de la formation professionnelle; il est bien ancré dans l'économie et la société, et il offre une perméabilité qui profite à l'ensemble du spectre de formation. Afin de maintenir, à l'avenir également, l'attrait et la qualité de la formation professionnelle, les acteurs actifs dans ce domaine s'engagent pour que le système puisse continuer à se développer de manière continue et efficace. Il importe en effet d'être en mesure de répondre aux défis qui se posent actuellement à la société moderne. La stratégie Formation professionnelle 2030 constitue une réponse à ces défis, en permettant aux acteurs du système de formation d'agir de manière proactive. En fin de compte il s'agit de veiller à ce que les jeunes et les jeunes adultes puissent se former et acquérir la capacité de prendre leur place dans la société et d'y assumer leur part de responsabilité.

Informations complémentaires:

| www.formationprofessionnelle2030.ch/fr/

Les partenaires de la formation professionnelle, ce sont…

- la Confédération, représentée par le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) et l'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP): elle assume la responsabilité du pilotage stratégique, du développement et de la législation
- les cantons, représentés par la Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP), son Secrétariat général et ses conférences spécialisées, à savoir la Conférence suisse des offices de la formation professionnelle (CSFP), la Conférence suisse des directeurs et directrices de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière (CDOPU) et la Conférence intercantonale de la formation continue (CIFC): ils sont responsables de la mise en œuvre et de la surveillance
- les organisations du monde du travail, représentées par les associations professionnelles, les prestataires de la formation professionnelle, les entreprises de formation et les partenaires sociaux: elles sont responsables des contenus et des places de formation

ZOOM

IDES A 25 ANS

Depuis 25 ans, le Centre d'information et de documentation IDES de la CDIP apporte une contribution essentielle à la collecte, à la présentation et à l'échange de connaissances sur le système éducatif suisse et ses caractéristiques cantonales. Ce 25e anniversaire coïncide avec le lancement par le Centre IDES d'une version optimisée du Serveur suisse de documents pour l'éducation et la formation edudoc.ch

Bref historique: du CESDOC à IDES

Echanger les informations, partager les connaissances, mettre à disposition les savoirs, diffuser et conserver les documents: ces éléments ont été perçus comme fondamentaux pour la coordination intercantonale en matière d'éducation et de formation dès les débuts de sa formalisation. C'est dans ce contexte et en collaboration avec la Confédération que la CDIP a fondé en 1962 le Centre Suisse de documentation et d'information en matière d'enseignement et d'éducation (CESDOC). Le CESDOC, installé à Genève, comprenait une section chargée de l'information, de la documentation et de la collaboration internationale ainsi qu'une section statistique, responsable notamment des prévisions relatives aux effectifs scolaires et estudiantins.
En 1994, la CDIP décida de dissoudre le CESDOC, de transmettre la partie statistique et prospective de ses activités à l'Office fédéral de la statistique et d'incorporer la section d'information et de documentation dans son Secrétariat général, à Berne, afin de renforcer les synergies. Le Centre IDES (Information, documentation, éducation, Suisse) était né.

Au service de la coordination scolaire

Depuis lors, et profitant des développements rapides des technologies de l'information dès la fin des années 1990, IDES a développé une palette de produits et de services qu'il met à la disposition des publics intéressés, notamment les départements cantonaux de l'instruction publique, les conférences régionales, les autres agences de la CDIP ainsi que la Confédération, qui finance, depuis 2009, un poste de collaborateur scientifique pour l'information et la documentation de la formation professionnelle et, depuis 2011, la participation de la Suisse à l'agence européenne Eurydice.
IDES élabore des descriptions du système éducatif, conduit des enquêtes auprès des cantons, met sur pied des collections documentaires sur diverses thématiques éducatives et assure le suivi des développements politiques et de leur actualité. Depuis 2006, IDES gère en outre le Serveur suisse de documents pour l'éducation et la formation edudoc.ch.
Depuis mars 2019, edudoc.ch est disponible sous une forme optimisée. Le serveur edudoc.ch offre un point d'accès unique aux documents provenant des départements cantonaux de l'instruction publique et de la Confédération ainsi qu'à la documentation des agences de la CDIP et d'autres institutions. Il rassemble actuellement plus de 120 000 documents qui sont indexés, accessibles via un permalien et archivés à long terme. En outre, edudoc.ch permet la recherche de documents via des collections thématiques et institutionnelles.

Pour plus d'informations :

| Les produits et prestations IDES: www.cdip.ch > Système éducatif suisse > IDES

| Le Serveur suisse de documents pour l'éducation et la formation www.edudoc.ch

ZOOM

SÉMINAIRE DACH 2019

RECHERCHE – ADMINISTRATION DE L'ÉDUCATION – PRATIQUE SCOLAIRE

Le Séminaire DACH[1] 2019, qui avait pour thème recherche – administration de l'éducation – pratique scolaire: conditions pour un transfert réussi, s'est déroulé du 17 au 20 mars à Potsdam. Il a réuni des experts issus de la science, de l'administration et de la pratique scolaire et provenant d'Allemagne, d'Autriche, de Belgique, d'Italie (Tyrol du Sud), du Liechtenstein, du Luxembourg et de Suisse.
Des conférences plénières, des présentations de projets, des ateliers et une table ronde ont permis aux participantes et participants d'aborder des questions telles que: comment se passe le transfert dans la pratique scolaire, et inversement? Quelles sont les structures qui permettent des échanges entre la recherche et l'administration de l'éducation? Y a-t-il des stratégies dans les pays qui favorisent le processus de transfert?
Un bref compte rendu de la conférence devrait être disponible sur le site web du séminaire en mai 2019. Actuellement, on y trouve le programme de la conférence et divers résumés.
Ces séminaires, destinés aux pays germanophones, existent depuis 1977 déjà. Ils sont organisés tous les deux ans, en alternance, par l'Allemagne, l'Autriche et la Suisse sur des thématiques liées à l'éducation. Initialement proposés sous forme de séminaires OCDE/CERI, ils ont été remaniés à partir de 2009 et n'ont plus de liens avec l'OCDE. Leur but est de permettre aux participantes et participants de discuter et d'échanger sur des questions de politique éducative d'intérêt commun.

Pour plus d'informations (en allemand uniquement)

| dach-seminar.org/dokumentation/dokumentation-2019/

[1] DACH est un acronyme composé du code de pays de l'Allemagne, de l'Autriche et de la Suisse.

ACTUALITÉS EN BREF

NOUVEAUTÉS IDES

Nouvelle version de edudoc.ch

Une nouvelle version du Serveur suisse de documents pour l'éducation et la formation (edudoc.ch) a été développée dans le but d'améliorer l'ergonomie du système et ses possibilités d'interopérabilité avec d'autres outils en ligne. Les utilisateurs et utilisatrices y retrouveront les documents issus des domaines de la politique, de l'administration et de la recherche en matière d'éducation avec de nouvelles possibilités de les utiliser.

| www.edudoc.ch

edudoc.ch
Schweizerischer Dokumentenserver Bildung
Serveur suisse de documents pour l'éducation et la formation
Server svizzero dei documenti per l'educazione e la formazione

Dossiers thématiques IDES

IDES a publié dans sa collection des dossiers thématiques les informations sur les sujets suivants:

- Situations de crise dans les écoles: ressources documentaires cantonales (état septembre 2018) https://edudoc.ch/record/133667
- Lehrpläne: Zuständige Behörden in den deutsch- bzw. zwei- und mehrsprachigen Kantonen für den Erlass von Lehrplänen der obligatorischen Schule: rechtliche Grundlagen (état janvier 2019, disponible en allemand) https://edudoc.ch/record/134792
- Conseils cantonaux de l'éducation: bases légales (état janvier 2019) https://edudoc.ch/record/134793
- Journée de la mémoire de l'Holocauste et de la prévention des crimes contre l'humanité: contexte, moyens d'enseignement, plateformes de ressources et institutions (état janvier 2019) https://edudoc.ch/record/125289
- Giornata della Memoria dell'Olocausto e della prevenzione dei crimi contro l'umanità: contesto, materiali didattici, piattaforme ed istituzioni (Stato gennaio 2019) https://edudoc.ch/record/125291

Les dossiers thématiques IDES ont pour objectif de rassembler les informations officielles publiées par les cantons sur certaines thématiques, de permettre un rapide tour d'horizon et de renvoyer aux sources primaires cantonales.

| www.edudoc.ch > Collections spécifiques > Institutions

ONLINE

Site web de FIDES

Depuis janvier 2019, le projet FIDES (Fédération de services d'identités pour l'espace suisse de formation) dispose de son propre site web. Le projet FIDES a comme objectif de fournir un accès fédéré et sécurisé aux services en ligne utilisés. Les identités numériques actuelles ou futures adoptées par les cantons dans le domaine de l'éducation seront ainsi rassemblées à l'échelle suisse. En même temps, les fournisseurs de service publics ou privés proposant des services en ligne peuvent s'y affilier.
En mars 2018, l'Assemblée plénière de la CDIP avait chargé l'agence spécialisée educa.ch de la mise en place initiale de FIDES. La décision quant à la mise en exploitation définitive de FIDES sera prise à une date ultérieure.

| fides.educa.ch/fr

AGENDA

22 mai 2019: deuxième Journée suisse de la lecture

Journée à voix haute de la lecture

Le 22 mai 2019 aura lieu la deuxième Journée suisse de la lecture à voix haute. L'idée est d'inciter le plus grand nombre possible de personnes ou d'institutions à organiser ce jour-là une activité liée à la lecture à voix haute, dans un cadre privé ou public. Quiconque met sur pied un événement peut l'inscrire sur le site web de la Journée de la lecture. La Journée de la lecture à voix haute est un projet de l'Institut suisse Jeunesse et médias (ISJM). La CDIP est «partenaire de réseau» et soutient les organisateurs dans la diffusion des informations sur l'événement.

| www.journee-de-la-lecture.ch/fr/

Impressum

éducationch paraît trois fois par an après les assemblées plénières de la CDIP (en mars, juin et octobre/novembre), présente les principales décisions prises par la CDIP et donne des nouvelles des projets en cours.

éducationch N° 1, avril 2019
Edition française, tirage 450
Editeur & copyright:

EDK | CDIP | CDPE | CDEP |
Schweizerische Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektoren
Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique
Conferenza svizzera dei direttori cantonali della pubblica educazione
Conferenza svizra dals directurs chantunals da l'educaziun publica

Rédaction: Secrétariat général CDIP
Adresse: Secrétariat général CDIP, Maison des cantons, Speichergasse 6, Case postale, 3001 Berne
Edition en ligne: www.cdip.ch > Documentation > Infolettres
Téléphone/fax: +41 (0)31 309 51 11, +41 (0)31 309 51 50
Site Web/courriel: www.cdip.ch, edk@edk.ch
Conception graphique kong. funktion gestaltung, Biel-Bienne
Mise en page: Secrétariat général CDIP
Impression: Ediprim SA, Biel-Bienne